

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES : « ETERNIT » ?

Alain Finet, Romina Giuliano

Direction et Gestion (La RSG) | « *La Revue des Sciences de Gestion* »

2012/5 N° 257 | pages 11 à 12

ISSN 1160-7742

ISBN 9782916490359

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2012-5-page-11.htm>

Pour citer cet article :

Alain Finet, Romina Giuliano, « Responsabilité Sociétale des Entreprises :
« Eternit » ? », *La Revue des Sciences de Gestion* 2012/5 (N° 257), p. 11-12.
DOI 10.3917/rsg.257.0011

Distribution électronique Cairn.info pour Direction et Gestion (La RSG).

© Direction et Gestion (La RSG). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Responsabilité Sociétale des Entreprises : « Eternit » ?

par Alain Finet et Romina Giuliano



Alain FINET

Professeur, Service Management Financier
et Gouvernance d'Entreprise
Centre de Recherche Warocqué, Faculté
Warocqué, Université de Mons, Belgique



Romina GIULIANO

Assistante en Sciences de gestion
Service Analyse Economique du Travail
Centre de Recherche Warocqué, Faculté
Warocqué, Université de Mons, Belgique

L'idée de ces trois articles est de se focaliser sur Eternit, entreprise belge dont les activités principales ont longtemps été la mise au point de produits à base d'amiante. L'utilisation de ce matériau a provoqué des déboires sanitaires d'ampleur entraînant le décès de milliers de victimes.

Nos analyses nous ont conduits à nous interroger, premièrement, sur les raisons du manque d'encadrement législatif par rapport à l'utilisation de l'amiante ; dans cette optique, nous mettons en évidence les liens très forts entre les familles fondatrices de l'entreprise et des relais centraux au sein de l'économie belge. Deuxièmement, nous nous sommes intéressés au subtil revirement d'image opéré par Eternit au milieu des années 1990 ; en effet, l'entreprise s'est alors présentée comme le précurseur du mouvement managérial mettant en évidence la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises, ce qui peut paraître bien évidemment très étonnant en fonction du passé d'Eternit. Au-delà, nous nous posons la question de savoir si la Responsabilité Sociétale des Entreprises constitue réellement une avancée dans la manière de concevoir l'entreprise et permettant de satisfaire aux attentes des diverses parties prenantes ou alors s'il ne s'agit que d'un simple avatar managérial correspondant à des attentes sociologiques plus larges.

ISEG Group – ISERAM

Colloque international

Ce colloque bénéficie de la collaboration du CIAPHS, laboratoire de recherche de l'Université de Rennes 2, et de l'ISMEA, Fondation François Perroux et de *La Revue des Sciences de Gestion*.

Appel à communications

Le désordre : une vertu créatrice ?

jeudi 11 avril 2013

Maison de l'Europe, à Paris

L'entreprise du XXI^e siècle repose sur de nouveaux fondamentaux. Elle apparaît porteuse de germes de désordre qui pourraient bien remettre en cause les routines organisationnelles et la vision du monde, héritées du siècle précédent. À sa décharge, il faut souligner qu'elle est entrée dans le nouveau siècle en ayant à gérer une situation paradoxale. Alors que la révolution numérique l'avait dotée de capacités exceptionnelles de traitement de l'information, et que le tournant managérial lui avait enseigné les mérites du projet, du matriciel, du tableau de bord prospectif, du 360°, du leadership, etc., elle se retrouve désormais à l'intérieur d'une situation de crise, facteur d'anomie, où la perte de références se conjugue à l'épuisement des solutions héritées des modèles de gouvernance du siècle passé. Elle subit les conditions d'un environnement peu familier aux effets multiples, issu d'une crise mondiale qui affaiblit et divise les États, menace d'éclatement le système bancaire, et surtout, tend à remettre en cause les grands équilibres et compromis sociaux du siècle passé. ... Ces réflexions conduisent à de nouveaux champs d'investigation. Elles concernent, par exemple, la nature de la rationalité qui conduit à la prise de décision ; et où la transgression des normes, mais aussi l'erreur et l'échec deviennent des situations procédurales à l'intérieur desquelles s'initient en négatif de nouvelles formes d'apprentissage.

Ce colloque se donne pour objet de reprendre la question du désordre comme une vertu créatrice de l'entreprise du XXI^e siècle. La problématique est par nature multidimensionnelle. Elle se situe au carrefour de plusieurs disciplines, notamment les sciences économiques, les sciences de gestion, la sociologie, les sciences juridiques et les sciences politiques. (Liste nullement limitative)

Axe 1 – La primauté de la règle

- Le désordre, comme affectant les normes établies, dans l'entreprise, dans l'économie et la société
- Le désordre, comme source d'asymétrie d'information, de fausse information ou de manipulation d'information (clients/consommateurs, concurrents, fournisseurs, organismes de régulation, etc.)
- Le désordre, comme conduisant à des comportements de non-respect des lois (contre-façon, malversation, piratage, propriété intellectuelle, trafic d'influence, ...)
- Le désordre, comme source d'activités illégales, criminelles
- Le désordre, comme source de pressions politiques (lobbying par exemple)
- Le désordre, comme source de mauvaise gouvernance
- Le désordre, comme source d'inéquité dans l'entreprise

Axe 2 – L'exigence de désordre

- Le désordre, comme fondement de l'économie entrepreneuriale (nouveaux *business models*, nouvelles activités et/ou niches, nouvelles approches marketing, ...)
- Le désordre, comme source de changements stratégiques
- Le désordre, comme source d'innovation organisationnelle
- Le désordre, comme source d'innovation managériale (acceptation de l'erreur, de l'échec, de la transgression des règles, de la coproduction des normes, etc.)
- Le désordre, comme source d'innovation sociale, dans les comportements des acteurs : pro-ams, contributeurs, patients-experts, lanceurs d'alertes, entrepreneurs de l'économie sociale, nouveaux consommateurs, etc.
- Le désordre, comme source de pouvoirs horizontaux (réseaux sociaux, internes et externes)
- Le désordre, comme association de la société civile à la prise de décision (populations locales, ONG, économistes atterrés, rebelles du marché)
- Le désordre, comme source d'innovations financières
- Le désordre, comme source d'innovation monétaire : monnaies parallèles, monnaies locales, microcrédit, crédit municipal

Axe 3 – La règle et le désordre, une réconciliation envisageable ?

- Réseaux d'entrepreneurs, création d'activité et territoires
- Le rôle des territoires dans la constitution de pôles d'innovation
- Les conditions contrastées de l'ancrage territorial des firmes
- Les industries de territoire, services collectifs et industries créatives
- Les partenaires sociaux, les ressources humaines et les conditions du consensus dans l'entreprise
- Le rôle du management interculturel, comme médiation entre les objectifs économiques de l'entreprise et la complexité des milieux d'affaires à l'étranger
- La politique financière de l'entreprise face à l'instabilité des marchés : contraintes de financement et exigences de valorisation des actifs
- L'économie sociale et solidaire, entre marché et bien collectif
- Le rôle des monnaies parallèles et des financements parallèles
- L'économie informelle, au Sud et au Nord
- Les business cycles, depuis Schumpeter

Comité scientifique

Boualem Aliouat, Université de Nice ?Alain Amintas, Université de Rennes 2, CIAPHS, Gilles Antier, IAURIF et IEP de Rennes.Olivier Babeau, Université Paris 8, Amina Bécheur, Université de Marne-la-Vallée.Danielle Benezech, Université de Rennes 1, CREM, Faouzi Bensebaa, Université Paris 8, ISEG Group, Philippe Béraud, Télécom Bretagne et CIAPHS, Université de Rennes 2, Annie Blandin, Télécom Bretagne et CEDRE/IODE, Université de Rennes 1, Rolande Borrelly, Université de Grenoble 3, ISMEA, Michel Capron, Université Paris-Est-Créteil, Didier Chabaud, Université d'Avignon, Viviane du Castel, ISEG Group, Franck Comerais, Université de Bordeaux 3, MICA, Pablo Diaz, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, CIAPHS, ISMEA, Pierre Guidicelli, Université Paris 1, Marc Humbert, Université de Rennes 1, CIAPHS, Thierry Isckia, Télécom Paris, Adrienne Jablanczy, ISEG Group, Joan Le Goff, Université de Tours, Laurent Loty, CNRS, Ababacar Mbengue, Université de Reims

Karim Messeghem, Université de Montpellier, Pierre Musso, Télécom Paristech et Université de Rennes 2, Jean-Louis Perrault, Université de Rennes 1, CIAPHS, ISMEA, Yvon Pesqueux, CNAM Paris, José Filipe Pinto, Université Lusophone de Lisbonne, Pierre Salama, Université de Paris XIII, Ali Smida, Université Paris 13, Adelino Torres, Université Technique de Lisbonne

Comité d'organisation : Faouzi Bensebaa, Philippe Béraud, Viviane du Castel, Adrienne Jablanczy.

Les projets de communication de deux pages maximum, bibliographie comprise, devront être envoyés avant le 30 décembre 2012 au secrétariat du colloque :
viviane.du-castel-suel@iseg.fr

La réponse du comité scientifique parviendra aux auteurs au plus tard le 15 janvier 2013.

http://blogs.ionis-group.com/iseg/group/2012/12/colloque_iseram_le_desordre_une_vertu_creatrice.html.php